



Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2 juin 2009

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous inviter à prendre part à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 2 juin 2009, à 11 heures précises, au siège de la société, avenue de la Rasude 8, à Lausanne. L'établissement de la feuille de présence débutera à 10 h 15.

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration:

1. Rapport annuel, comptes annuels et comptes consolidés 2008

Le conseil propose d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes du groupe 2008.

2. Décharge au conseil d'administration

Le conseil propose qu'il soit donné décharge aux membres du conseil d'administration.

3. Décision relative à la répartition du bénéfice

Le bénéfice disponible est le suivant:

- bénéfice de l'exercice 2008 CHF 8 554 584
- solde reporté de l'exercice précédent CHF 26 617 274
- bénéfice à disposition de l'assemblée générale CHF 35 171 858

Le conseil d'administration propose de le répartir comme suit:

- dividende de 11% sur le capital-actions de CHF 58 535 300, soit CHF 6 438 883
- CHF 5.50 brut par action au porteur de CHF 50.- nominal et CHF 1.10 brut par action nominative de CHF 10.- nominal CHF 1 000 000
- attribution à la réserve spéciale CHF 27 732 975
- report à nouveau CHF 35 171 858

4. Elections au sein du conseil d'administration

Le conseil propose de réélire, pour l'exercice 2009, MM. Pierre Lamunière, Jean-François Lamunière, André Kudelski, Paul Reutlinger et Claude Smadja.

5. Election de l'organe de révision et du réviseur des comptes du groupe

Le conseil d'administration propose de réélire, pour l'exercice 2009, Pricewaterhouse-Coopers SA comme organe de révision et en tant que réviseur des comptes consolidés du groupe.

Documents

Le rapport de gestion 2008 comprenant le rapport annuel et les comptes annuels, les rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes consolidés du groupe est à la disposition des actionnaires à partir du 27 avril 2009 au siège social de la société.

Titulaires d'actions nominatives

Une convocation personnelle à l'assemblée générale avec la carte d'admission est envoyée aux titulaires d'actions nominatives, inscrits au registre des actions avec droit de vote, le 30 avril 2009. Les titulaires d'actions nominatives ne recevant pas de convocation personnelle peuvent demander l'enregistrement, avec droit de vote, la date limite étant le **25 mai 2009**. Dans la mesure où cette demande est acceptée par la société, la carte d'admission et le matériel de vote leur seront adressés par courrier séparé. Pourront exercer le droit de vote les actionnaires dûment inscrits le 25 mai 2009 au registre des actions. Du 26 mai au 5 juin 2009, aucun transfert d'actions ne sera enregistré.

Détenteurs d'actions au porteur

Les détenteurs d'actions au porteur peuvent demander les cartes d'admission, avec coupons de vote, jusqu'au 27 mai 2009 au plus tard auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, place St-François 14, 1003 Lausanne. Il ne sera pas délivré de carte d'admission à l'entrée du local de l'assemblée.

Pouvoirs

Les actionnaires qui n'ont pas l'intention de participer personnellement à l'assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par un autre actionnaire, un tiers porteur d'un pouvoir écrit, par leur banque ou leur gérant de fortune professionnel comme représentant dépositaire, par le représentant indépendant ou par un organe de notre société.

Ernst & Young SA, Mme Rita De Greeff, place Chauderon 18, case postale 36, 1000 Lausanne 9, agit en qualité de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO. Les pouvoirs donnés au représentant indépendant doivent lui être directement transmis par les actionnaires. En l'absence d'une directive écrite, le droit de vote sera exercé dans le sens d'une approbation des propositions du conseil d'administration.

Les actionnaires désirant se faire représenter par un organe de notre société sont priés de signer, en blanc, la procuration figurant au verso de la carte d'admission et de la retourner au secrétaire du conseil d'administration d'Edipresse SA, av. de la Gare 33, case postale 930, 1001 Lausanne, avec les bulletins de vote. Dans ce cas, le droit de vote sera exercé dans le sens d'une approbation des propositions du conseil d'administration.

Représentants dépositaires

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d CO sont priés de faire connaître à la société, le plus tôt possible, le genre, le nombre et la valeur nominale des actions qu'ils représentent, mais au plus tard le 29 mai 2009 à 12h00. Sont considérés comme représentants dépositaires les instituts soumis à la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne du 8 novembre 1934, ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Lausanne, le 25 mars 2009

324564

Le conseil d'administration